



## Conseil de la Ville

---

### **Règlement RV-2007-06-31 modifiant le règlement RV-2004-01-97 sur la création d'une réserve financière pour assumer les franchises et rétentions prévues aux contrats d'assurance**

---

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT:

1. **Modification à l'objet de la réserve financière**

L'article 1 du règlement RV-2004-01-97 sur la création d'une réserve financière pour assumer les franchises et rétentions prévues aux contrats d'assurance est modifié par l'insertion après le mot « biens » des mots « assurés ou ».

2. **Modification au mode d'utilisation de la réserve**

L'article 4 de ce règlement est modifié par l'insertion, dans la 3<sup>e</sup> phrase, après le mot « biens » des mots « assurés ou ».

Adopté le 18 juin 2007

(signé) Danielle Roy Marinelli

---

Danielle Roy Marinelli, mairesse

(signé) Danielle Bilodeau

---

Danielle Bilodeau, greffière

**ENTRÉE EN VIGUEUR LE 14 JUILLET 2007**